



## LES GRANDES ÉTAPES DE CHAQUE SCOT



\*Les DOO seront disponibles sur le site des SCOT : [www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

## POUR VOUS EXPRIMER

### Scot Val de Saône Dombes

- Réunion publique du SCOT Val de Saône Dombes : 11 juin 2019 - 18h30 à la Salle Polyvalente de Fareins.
- Inscrivez un commentaire dans les registres d'observations au siège du SCOT et dans les communautés de communes Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre.
- Contactez-nous par e-mail : [syndicadmixtevaldesaone@oranges.fr](mailto:syndicadmixtevaldesaone@oranges.fr), par téléphone au 04 74 06 40 52 et par voie postale : Syndicat mixte Val de Saône Dombes Parc Visiosport 166 route de Francheleins, 01090 MONTCEAUX

### Scot de la Dombes

- Réunion publique du SCOT de la Dombes : 3 juin 2019 - 20h à l'Atelier 208 à Saint-André-de-Corcy.
- Inscrivez un commentaire dans les registres d'observations à la Communauté de Communes de la Dombes (100 avenue Foch à Châtillon-sur-Chalaronne) ou dans ses antennes (Villars-les-Dombes : ZAC des Tuilleries / Chalamont : 2 Grande Rue à Chalamont).
- Contactez-nous par e-mail : [scotdeladombes@ccdombes.fr](mailto:scotdeladombes@ccdombes.fr), par téléphone au 04 74 61 93 91 ou par voie postale : Communauté de Communes de la Dombes, service SCOT, 100 avenue Foch 01400, CHATILLON-SUR-CHALARONNE

© Aire Publique - 2018 - Crédits Photos : Gilles Brevet, Daniel Gilet, Marc Chatela, Ain Tourisme

## DEUX PROJETS D'AVENIR POUR NOS TERRITOIRES

Actuellement en cours de révision conjointe, les schémas de cohérence territoriale du Val de Saône Dombes et de la Dombes ambitionnent de définir les orientations stratégiques qui guideront le devenir de leur territoire à l'horizon 2035.

Au cœur de cette démarche, la volonté de mettre en œuvre un développement économique et urbain soucieux de préserver les qualités de vie du Val de Saône et de la Dombes, en cohérence avec un cadre naturel remarquable à dominante rurale.

Pour ce faire, les SCOT s'engagent en faveur d'un développement économique dynamique, vers une démarche environnementale exemplaire et une maîtrise qualitative du développement urbain.

Conformément au code de l'urbanisme, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) détermine les mesures et recommandations générales qui structurent l'organisation de l'espace, dans un souci d'équilibre entre espaces urbains, à urbaniser et espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Il détermine également les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, dans un souci de valoriser les entrées de ville et les paysages et de prévention des risques.

Enfin il fixe de manière cohérente **les conditions d'un développement urbain** équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, la prévention des sites naturels, agricoles et forestiers.

Le DOO décline de façon précise les orientations à mettre en œuvre pour concrétiser le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) débattu par chaque structure porteuse de SCOT.

Le DOO comprend un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC). Celui-ci localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines.



### UN DÉVELOPPEMENT À ORGANISER POUR UNE PLUS GRANDE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

Parce que les attentes et les besoins des habitants évoluent, la planification par le biais des SCoT doit anticiper ces évolutions au travers de grandes orientations stratégiques multi thématiques. L'encadrement du développement urbain prend en compte les spécificités des territoires (contextes urbains et paysagers, accessibilité, influences des pôles voisins...).

#### CONCRÈTEMENT ?

- ⊗ Des objectifs de faible consommation d'espaces
- ⊗ Un renouvellement urbain priorisé sur le bâti dégradé des centres-bourgs
- ⊗ Un encadrement des densités, dans le respect du contexte urbain
- ⊗ Des objectifs de production de logements locatifs aidés dans la production globale de logements neufs
- ⊗ Des objectifs de faible consommation énergétique pour les constructions neuves
- ⊗ La mixité des opérations d'habitat



### VERS UNE AMÉLIORATION DES MOBILITÉS POUR UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ

La qualité d'offres de déplacements sur les différents bassins de vie du territoire nécessite une amélioration du maillage en transports en commun et le déploiement d'une offre multimodale. Cela dans le respect des règles de développement durable.

#### CONCRÈTEMENT ?

- ⊗ Une meilleure accessibilité aux transports en commun
- ⊗ Une meilleure connexion entre territoires
- ⊗ Une facilitation de l'intermodalité
- ⊗ Une stratégie pour développer le co-voiturage pour les trajets domicile-travail de courtes et longues distances
- ⊗ Une sécurisation des itinéraires modes doux



### UNE OFFRE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE À ENCOURAGER POUR UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ

L'évolution démographique doit s'accompagner d'emplois sur les territoires afin de les rendre attractifs. Ce dynamisme s'accompagne d'une offre d'accueil économique et commerciale adaptée.

#### CONCRÈTEMENT ?

- ⊗ La hiérarchisation des zones d'activités sur les territoires et la définition d'une armature commerciale
- ⊗ Un accompagnement des entreprises pour leur spatialisation sur les territoires
- ⊗ L'équilibre de l'offre commerciale
- ⊗ Le renforcement des commerces de proximité des centres bourgs
- ⊗ La valorisation des zones d'activités par des aménagements de qualité
- ⊗ Une couverture numérique Très Haut Débit pour les zones d'activités économiques
- ⊗ La création d'espaces de tiers-lieux (télétravail, travail partagé) dans les centres-bourgs
- ⊗ Une mixité fonctionnelle aux abords des gares dans la Dombes et, par anticipation, autour des futurs points d'arrêts du projet de transport collectif en site propre dans le Val de Saône Dombes



### LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DU CARACTÈRE RURAL DES TERRITOIRES

Marqueurs forts de l'identité du territoire, l'agriculture, la nature, l'eau, les paysages et le patrimoine architectural et culturel constituent des piliers du cadre de vie, de l'attractivité économique et du développement touristique.

#### CONCRÈTEMENT ?

- ⊗ La préservation du patrimoine, culturel et bâti
- ⊗ La préservation des paysages et la prise en compte des silhouettes villageoises
- ⊗ La protection des terres agricoles intégrées dans leur environnement
- ⊗ Le maintien et la valorisation des labellisations des productions agricoles
- ⊗ La valorisation des espaces verts participant à la nature en ville
- ⊗ La protection des réservoirs de biodiversité
- ⊗ Le développement de l'offre touristique
- ⊗ La structuration des itinéraires pédestres et des voies vertes

